

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6233>

PJLF 2008 : Les systèmes d'information, d'administration et de gestion : une volonté de rationalisation



- Défense - France -
Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2007

Spyworld Actu

L'action « systèmes d'information, d'administration et de gestion » sera dotée en 2008 de 119,9 millions d'euros en autorisations d'engagement (+ 3,7 %) et de 125,3 millions d'euros en crédits de paiement (- 0,1 %). Cette dotation est exclusivement constituée de dépenses de fonctionnement (5,1 millions de crédits de paiement) et d'investissement (120,2 millions d'euros de crédits de paiement).

Relèvent de cette action tous les crédits destinés à l'informatique de gestion attribués à l'ensemble des organismes du ministère. Il s'agit, en confiant leur pilotage au secrétaire général pour l'administration, de favoriser la création de systèmes communs à plusieurs entités dans chaque domaine fonctionnel (finances, ressources humaines). A ce titre, le projet annuel de performances comporte un indicateur mesurant la part du budget annuel des projets de systèmes d'information d'administration et de gestion concernant au moins trois grands organismes du ministère. L'objectif est de parvenir en 2010 à réaliser 60 % des engagements financiers sur de tels projets mutualisés. Ceux-ci ne représentaient que 31 % du budget en 2005 et atteindraient 44 % en 2007. Lors de son audition devant la commission, M. Christian Piotre, secrétaire général pour l'administration, a précisé qu'en matière de ressources humaines, les systèmes d'information étaient passés de 162 il y a trois ans à une soixantaine cette année, pour être ramenés à une cinquantaine l'an prochain.

Parmi les projets en cours ou devant être lancés, on peut mentionner la réalisation d'un système d'information unique pour la SIMMAD, d'un système également unique pour la paie des personnels militaires, ou encore celle d'un système de gestion du contrôle des exportations de matériels sensibles (SIEX2).

On rappellera que la rationalisation des systèmes d'information, d'administration et de gestion s'inscrit dans une politique plus vaste d'amélioration de la « gouvernance » des systèmes d'information et de communication de la défense, qui couvre aussi les systèmes à vocation opérationnelle et ceux à vocation scientifique et technique placés respectivement sous la responsabilité du chef d'état-major des armées et du délégué général pour l'armement. Un décret du 2 mai 2006 a créé, dans cette perspective, la direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC), ainsi qu'un conseil des systèmes d'information et de communication présidé par le ministre.

La direction générale des systèmes d'information et de communication est notamment chargée de définir la politique générale et de rationaliser les différents systèmes d'information et de communication du ministère en veillant à leur cohérence d'ensemble, notamment dans des domaines tels que les fréquences ou la formation du personnel. Elle permettra d'identifier et généraliser les bonnes pratiques. Elle doit aussi s'attacher à renforcer la sécurité des systèmes d'information.

Structure légère, ses effectifs, composés pour l'essentiel de personnels hautement qualifiés, n'ont pas vocation à dépasser la cinquantaine de personnes (45 actuellement). On remarquera qu'en dépit de sa taille modeste, cette structure était répartie sur trois sites en région parisienne. Un regroupement doit permettre de ramener le nombre de sites à deux à la fin de l'année.

Post-scriptum :

<http://www.senat.fr/rap/a07-094-7/a...>